

Ligue Francophone Belge de Baseball et Softball asbl

MASTER POLICY N° R.C. 1.119.501/000

DOMMAGES CAUSES AUX LOCAUX ET INFRASTRUCTURES



En annexe nous vous faisons parvenir le formulaire utile afin de souscrire la susdite couverture d'assurance, dont ci-après les données.

DESCRIPTION DU RISQUE

Par dérogation à l'article 7 d) des conditions générales, la garantie s'étend aux dommages causés aux locaux mis à la disposition du club ou loués par celui-ci, ainsi qu'à l'infrastructure sportive, y compris les parties communes et les équipements d'usage (douches, toilettes...). Il est de plus prévu que pour le dommage causé intentionnellement ou le dommage causé par un visiteur, la garantie reste acquise pour le club sportif mais que la compagnie pourra exercer un recours contre la personne responsable.

GARANTIES ASSUREES ET PRIMES

Le capital assuré s'élève à € 12.500- en premier risque (*sans application de la règle proportionnelle*).

Franchise	Prime annuelle forfaitaire (ttc)
€ 125- par sinistre	€ 115-
€ 250- par sinistre	€ 85-

Pour bénéficier de cette couverture, il suffit de remplir le formulaire en annexe, de cocher la formule choisie et de le renvoyer chez Arena à l'adresse suivante :

S.A. ARENA - Avenue des Nerviens 85 /Bte 2 - 1040 BRUXELLES
Email : arena@arena-nv.be Tél. 02/512.03.04

ARENA vous fait parvenir une attestation d'assurance, ainsi qu'une demande de paiement.

La master police est résiliable annuellement.

Sans avis contraire de votre part, la couverture d'assurance sera automatiquement reconduite à la prochaine échéance. ARENA vous envoie en temps utiles l'avis d'échéance à ce sujet.

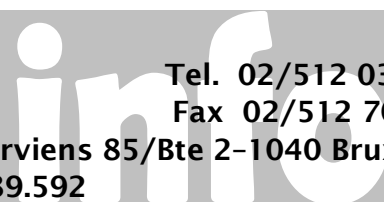
Salutations sportives,

*Souhaitez-vous de plus
amples renseignements ?*

arena@arena-nv.be
www.arena-nv.be

S.A. ARENA-Avenue des Nerviens 85/Bte 2-1040 Bruxelles
FSMA n° 10.365 / 0.449.789.592

Tel. 02/512 03 04
Fax 02/512 70 94



Ligue Francophone Belge de Baseball et Softball asbl

MASTER POLICY N° R.C. 1.119.501/000

DOMMAGES CAUSES AUX LOCAUX ET INFRASTRUCTURES



IDENTITE DU CLUB / NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE

Nom du club :

Nom et adresse du responsable :

SITUATION DU RISQUE

Adresse :

DATE D'EFFET SOUHAITEE

Effet au : / / 2.....

FORMULE CHOISIE

Faites votre choix

	Garantie : € 12.500- en premier risque	Prime Annuelle Forfaitaire (ttc)
	Avec une franchise de € 125- par sinistre	€ 115-
	Avec une franchise de € 250- par sinistre	€ 85-

Fait à

En date du / / 2.....

Signature :

Info : 02/512.03.04
arena@arena-nv.be
Avenue des Nerviens 85 /Bte 2
B-1040 Bruxelles